

AVIS N° 129 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE, à raison de cinquante (50) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du vendredi 28 juillet 2017, est de 3 700 FCFA.

La prochaine cotation du titre BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE (symbole: SDSC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 3 700 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [3 425 FCFA ; 3 975 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 28 juillet 2017

Pour le Directeur Général
Le Directeur du Département des Etudes,
De la Stratégie et du Développement du
Marché, Chargé de l'intérim

Birahim DIOUF

